



Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de Légalité le : 23 novembre
2022
AR n° 078-200062248-20221116-lmc1136018-DE-1-1

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Ouverture anticipée des crédits 2023

Le 16 novembre 2022, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni en visioconférence sur convocation du Président du Comité syndical adressée le jeudi 10 novembre 2022.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique,

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M52 et M4,

Vu les crédits ouverts sur l'exercice 2022 du budget principal, du budget annexe Réseau Très Haut Débit RTHD, et du budget annexe Centrale d'Achats S-YNCA

CONSIDÉRANT que le vote des budgets primitifs du Syndicat auront lieu en février 2023 et la nécessité d'assurer la continuité de l'activité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

AUTORISE le Président du Comité syndical, du 1er janvier 2023 jusqu'à l'adoption du budget primitif à mettre en recouvrement les recettes et à engager, à liquider et à mandater les dépenses non gérées de manière pluriannuelle de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année 2022.

AUTORISE le Président du Comité syndical pour les dépenses d'investissement non comprises dans une autorisation de programme, à engager, liquider et mandater les dépenses, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022.

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Président du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a vertical line that curves slightly to the right at the bottom.

Bertrand COQUARD

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Ouverture anticipée des crédits 2023

Président de séance : Monsieur Bertrand Coquard

Présents : 11

Mme Sonia BRAU, Mme Jessica BULLIER, M. Julien CHAMBON, M. Bertrand COQUARD, M. Daniel COURTES, M. François GARAY, Mme Ghislaine HAUETER, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Denis LARGHERO, Mme Nathalie LEANDRI, M. Serge QUÉRARD.

Pouvoir : 5

M. Pierre Bédier à M. Bertrand Coquard, M. Yves Coscas à M. Daniel Courtes, M. Thomas Lam à Mme Anne Hery Le Pallec, M. Laurent Richard à M. Serge Quérard, M. Jean-Marie Tétart à Mme Ghislaine Haueter.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	25	14	16

Adopté à l'unanimité